



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 08 juillet 2019  
affiché ou publié le lundi 08 juillet 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190627-lmc1H22219H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H22219H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 088-19

**Objet :** *RS - Consultance architecturale - Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et modification des tarifs pour les architectes*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemeret

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 088-19

objet **RS - Consultance architecturale - Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et modification des tarifs pour les architectes**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, rappelle que la mission de conseil architectural permet d'assister et conseiller la Communauté d'agglomération et les 38 communes membres de Grand Chambéry. Elle porte plus précisément sur les points suivants :

- l'information et l'assistance architecturale des candidats constructeurs pour les questions d'architecture, d'urbanisme et d'intégration au site, avant que leurs projets ne soient dessinés,
- les recommandations sur les permis de construire, permis de lotir ou toutes les déclarations d'intention de construire prévues par la loi,
- la liaison avec les services du Département, de la DDT, l'Architecte des bâtiments de France et leurs représentants locaux,
- la participation aux jurys et jugements de concours d'architecture ou d'urbanisme en lien avec le CAUE de la Savoie.

Pour rappel, la loi architecture du 3 janvier 1977 a créé les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et leur a confié une mission de conseil gratuit aux particuliers et aux communes en amont de toutes procédures administratives.

En 2011, le Département a porté son taux de subvention de ce service de 25 % à 50 % au maximum, mais par secteur géographique regroupant plusieurs communes, obligeant les EPCI à accepter d'être les interlocuteurs d'une part des architectes conseils pour signer les contrats de prestation et du CAUE, et d'autre du Département pour les modalités de financement du service.

Toutes les communes de l'agglomération peuvent proposer ce service à leurs habitants. Grand Chambéry finance les dépenses non couvertes par le CTS, soit environ 55 000 € par an en moyenne. Cette charge financière ne correspondant pas un transfert de compétences des communes vers l'intercommunalité, cette somme n'est pas déduite des attributions de compensation des communes.

Il est proposé de modifier la convention liant Grand Chambéry au CAUE ainsi que celles conclues avec les architectes conseils (contrats de mission), notamment pour intégrer une nouvelle rémunération forfaitaire en adéquation avec celle pratiquée en Haute-Savoie.

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention de consultance architecturale avec le CAUE,

**Article 2 :** **approuve** le nouveau barème forfaitaire du CAUE pour les architectes conseils,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer toutes les conventions concernant la consultance architecturale, et notamment les contrats de mission des architectes conseils,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 088-19

Objet de l'acte : RS - Consultance architecturale - Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et modification des tarifs pour les architectes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : annexe CAUE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22219H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22219H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019